



**COMMUNAUTÉ** *mufazine*  
Le journal de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

# AVEC LA DÉCHETTERIE j'adopte le geste éco-citoyen

TRIONS MIEUX POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



**OUVERTURE  
DE LA DÉCHETTERIE  
DE DANJOUTIN  
À PARTIR DU SAMEDI  
9 AVRIL 2011**

Numéro spécial  
printemps 2011



**D**epuis plusieurs années, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) s'est engagée dans des actions en faveur du tri et du recyclage des déchets ménagers avec la création de Points d'Apport Volontaire (PAV), la mise à disposition de bennes à déchets verts, la modernisation de la déchetterie de Châtenois-les-Forges et la mise en place progressive de conteneurs enterrés pour les déchets à incinérer et recyclables.

Pour aller encore plus loin dans cette démarche d'une gestion plus écologique de nos déchets ménagers, la CAB ouvre deux nouvelles déchetteries, l'une à Danjoutin dont l'ouverture est programmée

### Etienne BUTZBACH

Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

le samedi 9 avril et l'autre à Sermamagny au cours du second semestre 2011. Les déchetteries se substitueront progressivement à la collecte des encombrants. Par ailleurs, les bennes à déchets verts seront regroupées dans les trois déchetteries de la CAB.

Ce numéro spécial du magazine de la CAB que j'ai le plaisir de vous adresser vous permettra, je l'espère, d'utiliser au mieux le service déjà offert par la déchetterie de Châtenois-les-Forges et celui des deux nouvelles déchetteries de Danjoutin et de Sermamagny.

Par la suite et dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, nous poursuivrons nos efforts pour une plus grande efficacité de tri et de recyclage avec la mise en œuvre de la collecte sélective en porte-à-porte. Chaque ménage de l'Agglomération belfortaine aura alors à sa disposition un bac pour les déchets à incinérer et un autre bac (ou un sac) pour les déchets à recycler. Les conteneurs pour la récupération du verre resteront à disposition des habitants de la CAB sur les actuels Points d'Apport Volontaire.

## Les déchetteries : un nouveau service pour tous les habitants de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

A partir du samedi 9 avril 2011, tous les habitants de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine peuvent se rendre à la nouvelle déchetterie de Danjoutin, ainsi qu'à celle de Châtenois-les-Forges.

Dans l'attente de l'ouverture de la déchetterie de Sermamagny, la collecte des encombrants sur rendez-vous est maintenue pour les communes de : Belfort, Cravanche, Denney, Eloie, Evette-Salbert, Offemont, Roppe, Sermamagny, Valdoie et Vétrigne.

Pour les autres communes, la collecte des encombrants sur rendez-vous est supprimée à partir du 9 avril 2011 avec l'ouverture de la déchetterie de Danjoutin.





## ■ Qu'est ce qu'une déchetterie ?

Réservée aux particuliers\*, une déchetterie est un espace clôturé et gardienné. Elle est aménagée afin que vous puissiez déposer vos déchets triés par catégorie dans des conteneurs différents. Cet apport volontaire permet de trier les déchets valorisables et d'éviter les dépôts sauvages. C'est un plus pour la protection de notre environnement.

## ■ Les types de déchets acceptés

Comme la plupart des déchetteries, la déchetterie de Danjoutin est conçue pour accueillir quatre grands types de déchets :

**Les encombrants (encore appelés les «monstres»)** : ce sont par exemple, de vieux meubles, de vieux appareils électroménagers, de la literie, des gravats, etc... qui ne sont pas collectés par le service des déchets ménagers.

**Les déchets spéciaux** : il s'agit notamment des piles, des batteries, des huiles usagées, des pots de peinture.

**Les matériaux recyclables** : cette catégorie recouvre les papiers, les cartons, le verre, les plastiques, les métaux, le bois... en complément du service du ramassage des déchets.

**Les déchets verts** : tonte, taille de haies, branchages, feuilles, ...

## ■ Comment ça marche ?

L'accès à la déchetterie est gratuit et réservé aux particuliers résidant dans l'une des trente communes de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine. Un règlement spécifique précise dans le détail les types de déchets acceptés. Nous vous invitons à le consulter attentivement avant de vous déplacer. Sur place, des agents d'accueil orientent les usagers vers les bennes correspondant aux déchets.

Une carte est nécessaire pour accéder aux déchetteries. Gratuite, elle est délivrée sur simple demande dans les déchetteries de la CAB. Elle donne accès à l'ensemble des déchetteries et doit être présentée à chaque passage.

Le contrôle s'effectue à la sortie après avoir déposé ses déchets. Cette démarche est nécessaire pour garantir une qualité de tri des déchets, pour maîtriser les coûts de fonctionnement et pour détecter d'éventuels abus.

Pour bénéficier de cette carte d'accès, vous devez résider dans l'une des communes de la CAB et présenter un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'énergie ou téléphonique, avis d'imposition,...).

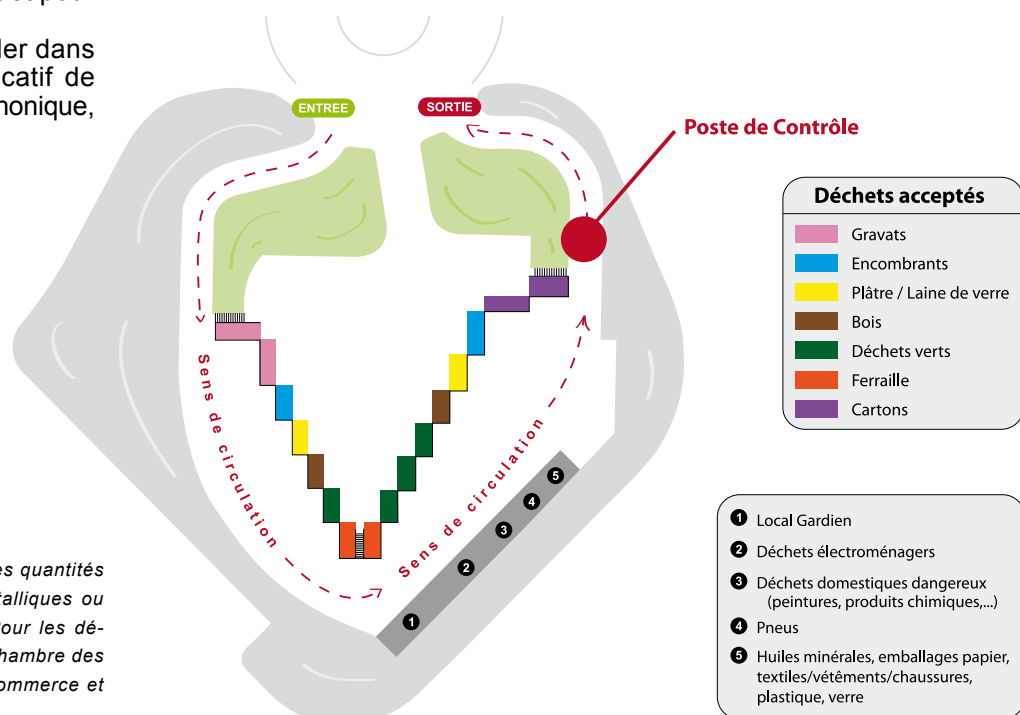


\* Les professionnels implantés sur le territoire de la CAB ayant des petites quantités d'emballages recyclables (papiers, cartons, flaconnages plastiques, métalliques ou en verre) peuvent les déposer en déchetterie comme les particuliers. Pour les déchets professionnels, les renseignements sont disponibles auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA - 03 84 57 30 40) ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI - 03 84 54 54 54).



## Les déchets refusés en déchetterie

- ordures allant dans votre poubelle :
- restes de repas, sacs et films plastiques,...
- déchets issus d'une activité professionnelle
- produits médicaux et infectieux
- produits explosifs, bouteilles de gaz
- cadavres d'animaux
- amiante
- pneus poids lourds et tracteurs
- dérivés du pétrole (enrobés...)



# Infos pratiques

## Châtenois-les-Forges

- Horaires d'hiver (du 15 octobre au 14 avril) :  
**Mardi au vendredi : 9h30-12h / 13h30-17h**  
**Samedi : 9h-17h**

- Horaires d'été (du 15 avril au 14 octobre) :  
**Mardi au vendredi : 9h30-12h / 13h30-18h**  
**Samedi : 9h-18h**



## Danjoutin

### Ouverture printemps 2011

- Horaires d'hiver (du 15 octobre au 14 avril)  
**Lundi au vendredi : 9h30-12h / 13h30-17h**  
**Samedi : 9h-17h**

- Horaires d'été (du 15 avril au 14 octobre) :  
**Lundi au vendredi : 9h30-12h / 13h30-18h**  
**Samedi : 9h-18h**

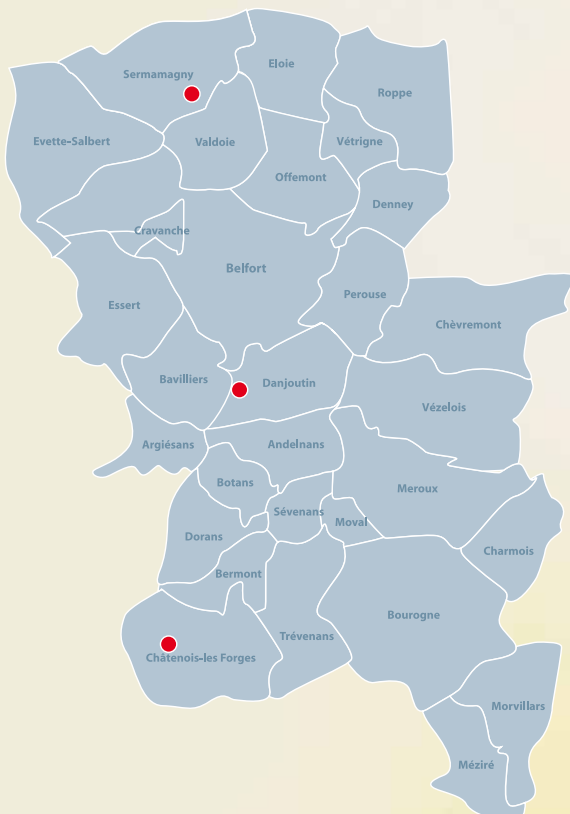


## Sermamagny

### Ouverture 2<sup>e</sup> semestre 2011

- Horaires d'hiver (du 15 octobre au 14 avril)  
**Mardi au vendredi : 9h30-12h / 13h30-17h**  
**Samedi : 9h-17h**

- Horaires d'été (du 15 avril au 14 octobre) :  
**Mardi au vendredi : 9h30-12h / 13h30-18h**  
**Samedi : 9h-18h**



**Pour tout renseignement complémentaire :**  
**Communauté de l'Agglomération Belfortaine**  
**Tél. 03 84 54 24 24**  
**[www.agglo-belfort.fr](http://www.agglo-belfort.fr)**

